

## CRÉATION MUSICALE JOJ 2020 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Ouvert exclusivement aux étudiant-es et anciens étudiant-es (« alumni ») de la Haute École de Musique de Lausanne (HEMU), le Concours de création musicale JOJ 2020 a été lancé en novembre 2018 dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de la jeunesse attribués à Lausanne (« JOJ 2020 »), qui auront lieu du 9 au 22 janvier 2020. Les participants sont invités à imaginer la musique (« chanson-thème ») qui accompagnera les meilleurs jeunes athlètes du monde entier durant cet événement unique. Dans l'air du temps, cette musique sera l'emblème sonore et universel de ces Jeux d'hiver.

### Jury du Concours

Elaboration en cours.

Sa composition sera communiquée aux participants dès qu'elle sera déterminée.

### Prix

- 1<sup>er</sup> Prix: CHF 3'000.- & production de la création musicale
- 2<sup>e</sup> Prix: CHF 500.-
- 3<sup>e</sup> Prix: CHF 300.-

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

### Calendrier

#### Séance d'information

Vendredi 14 décembre 2018

#### Délai d'inscription

Jeudi 20 décembre 2018, à minuit (heure suisse : UTC+1)

#### Délai pour le rendu des maquettes (musique + paroles)

22 février 2019

#### Demi-finales

22 Mars 2019

Sélection par le jury du Concours des candidat-es retenu-es pour la suite du concours

#### Suivi du travail individuel entre les demi-finalistes et M. Painot (professeur HEMU)

Du 20 mars au 12 avril 2019

#### Finale

17 Avril 2019

Sélection du/de la lauréat-e par le jury du Concours

#### Enregistrement et mixage

Dates à définir

### Séance d'information

Cette séance permettra une présentation des JOJ 2020 et du concept de la « chanson-thème », ainsi qu'une explication du règlement du Concours. La présence à cette séance est fortement recommandée. Pour des raisons d'organisation, il est souhaité d'annoncer sa participation à l'adresse : [concours@hemu-cl.ch](mailto:concours@hemu-cl.ch).

Horaire : 14h30

Date : Vendredi 14 décembre 2018

Lieu : Salle Schuricht, HEMU, site du Flon

Durée approximative : 30 min. + questions-réponses

### Communication des résultats

Les résultats sont communiqués aux participant-es à l'issue de chaque épreuve.

### Remise des prix

Les prix sont remis par le président du jury à l'issue de la finale.

### Recours

Les décisions de la direction et du jury du Concours sont définitives et irrévocables. Elles ne peuvent par conséquent faire l'objet d'aucun recours.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Admissibilité

Le Concours de création musicale JOJ 2020 est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, aux étudiant-es de l'HEMU, ainsi qu'aux jeunes professionnel-les (« alumni ») titulaires d'un Master de l'HEMU décerné entre juin 2014 et juin 2018.

### Inscription

**Délai d'inscription : Jeudi 20 décembre 2018, à minuit (heure suisse : UTC+1).**

Cette inscription permet de recevoir des informations complètes sur le déroulement du concours, dont le document « Engagement de confidentialité et cession de droits » édité par les JOJ 2020. La signature de ce document est une condition de participation au Concours.

### Mode d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement par e-mail auprès de l'adresse : [concours@hemu-cl.ch](mailto:concours@hemu-cl.ch).

### Acceptation des conditions règlementaires

En validant son inscription, le/la candidat-e reconnaît avoir lu le présent règlement du Concours et l'accepter dans son intégralité.

### Engagement

Le/la lauréat-e s'engage à honorer le programme ci-dessus, afin que la « chanson-thème » puisse être utilisée comme prévue dans la communication autour des JOJ 2020.